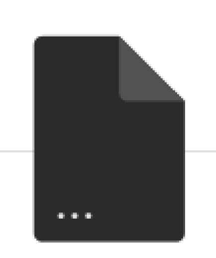
Le statut de la célébration du Mawlid An-Nabawi ?

Écrit par www.alifta.net. Publié dans Comprendre la bida'h



Le statut de la célébration du Mawlid An-Nabawi ?

La Commission Permanente pour les Recherches Académiques et l’Ifta

La Commission Permanente des Recherches Académiques et des Avis religieux d’Arabie Saoudite étudie les questions qui lui sont adressées, répond aux appels téléphoniques et émet des avis religieux et des Fatawas en présence de son président ‘Abdel ‘Aziz ibn 'Abd Allah ÂL SHEIKH et de ses nombreux membres, des savants, docteurs en religion islamique reconnus...

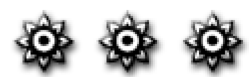
Question :

Est-ce que célébrer l'anniversaire du Prophète (prière et paix sur lui) est halal ou Haram (licite ou illicite) ?

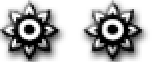
Réponse :

L'établissement de la célébration de l'anniversaire du Prophète (prière et paix sur lui) ou (l'anniversaire de) d’un autre que lui est une innovation. Et Cela a été confirmé sous l'autorité du Prophète (prière et paix sur lui) qui a dit: « **Quiconque introduit quelque chose dans notre ordre qui n'en fait pas partie, alors cela sera rejeté**» (Al Boukhari /2697 et Sahih Mouslim/1718 - reconnu authentique Unanimement).

Et c'est Allah qui accorde la réussite. Que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur notre Prophète Muhammad, ainsi que sur sa famille et ses compagnons.



Président : 'Abdel 'Aziz Ibn Abd Allah IBN BAZ	**Vice-président :** Abdel 'Ar-Razaq ‘Afify
Membre : °Abd Allah Ibn Ghoudiyan	**Membre :** 'Abd Allah Ibn Qa`ûd



Source : www.alifta.com

Fatawa N°793 (V3/p. 39) de la Commission Permanente pour les Recherches Académiques et l’Ifta (consultation religieuse) en Arabie Saoudite. Traduction rapprochée : **AbuKhadidja Al Djazairy**